



COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-huitième session

18-22 juillet 2022

Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture

Résumé

Le présent document fait le point sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture 2020-2023 et sur le projet de Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture 2022-2025. Le Programme de travail pluriannuel actuel tient compte des indications du Comité et il devrait constituer une base solide pour guider ses travaux durant la période 2020-2023. Le présent document est conçu comme un plan à horizon mobile qui contient une description des méthodes de travail du Comité et reprend la présentation mise au point par le Comité en 2012.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- *examiner* le présent rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture pour 2020-2023, compte tenu de ses objectifs généraux et de son mandat;
- *approuver* le projet de Programme de travail pluriannuel pour 2022-2025, tel qu'il figure dans l'annexe au présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Ariella Glinni
Secrétaire
Comité de l'agriculture
Tél. +39 06 570 51199

I. Historique

1. À sa vingt-troisième session (21-25 mai 2012), le Comité a examiné, modifié et approuvé son projet de Programme de travail pluriannuel pour 2012-2015. Le Programme de travail étant à horizon mobile, le Comité a ensuite adopté, à sa vingt-quatrième session (29 septembre - 3 octobre 2014), le deuxième Programme de travail pluriannuel, pour 2014-2017, puis, à sa vingt-cinquième session (26-30 septembre 2016), le troisième, pour 2016-2019, ensuite, à sa vingt-sixième session (1^{er}-5 octobre 2018), le quatrième, pour 2018-2021 et, enfin, à sa vingt-septième session (28 septembre - 2 octobre 2020), le cinquième, pour 2020-2023. Le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture a été élaboré conformément aux recommandations énoncées dans les actions 2.70 à 2.72 du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO. Par ailleurs, le Programme de travail et le calendrier de présentation des rapports intérimaires aux organes directeurs respectent la périodicité prévue dans le Plan d'action immédiate.

2. Comme l'a souligné le Comité, les cinq premiers Programmes de travail pluriannuels sont autant de jalons importants pour améliorer l'efficacité et la transparence de ses activités. Ils ont guidé les travaux du Comité et du secrétariat au cours des dix années écoulées. Le secrétariat a présenté à intervalles réguliers des rapports intérimaires au Bureau, au Comité, au Conseil et à la Conférence.

3. Le document actuel tient compte des indications du Comité, du Conseil et de la Conférence et devrait constituer une base solide pour guider les travaux du Comité durant la période 2022-2025.

II. Rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel: résultats pour 2020-2022

A. Stratégie, établissement de priorités et planification budgétaire

4. Le Comité a organisé sa vingt-septième session du 28 septembre au 2 octobre 2020¹. En vue de relever les défis nouveaux et mondiaux, il a engagé des débats de fond sur des questions en lien avec les thématiques suivantes:

- Contributions du secteur de l'élevage à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD);
- Prévenir et prévoir les maladies et les organismes nuisibles à fort impact touchant les animaux et les végétaux, et y faire face;
- Proposition de création d'un sous-comité de l'élevage au sein du Comité de l'agriculture;
- Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2016-2020 et proposition relative à un nouveau plan d'action pour la période 2021-2025;
- Informations actualisées sur la covid-19 et ses répercussions sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les systèmes alimentaires;
- Mise en œuvre d'une approche axée sur les systèmes alimentaires visant à accélérer la réalisation du Programme 2030;
- Raison d'être d'une nouvelle stratégie de la FAO relative à la sécurité sanitaire des aliments;
- Transformation agricole et agenda alimentaire urbain;
- Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires;
- Plan d'action en faveur des jeunes ruraux;
- Faciliter l'accès des petits exploitants et des agriculteurs familiaux à l'innovation, aux systèmes d'information et aux services de conseil dont ils ont besoin, pour des systèmes agroalimentaires durables;

<https://www.fao.org/3/ne021fr/ne021fr.pdf>.

- Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques;
- Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;
- Vers un programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides, en collaboration avec le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture dans le contexte du changement climatique;
- Rapport du Partenariat mondial sur les sols;
- Activités de la FAO dans le domaine des parcours et du pastoralisme et proposition relative à une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux;
- Proposition relative à une Journée internationale de la santé des végétaux;
- Proposition relative à une Année internationale du palmier dattier.

5. Le Comité a fait sienne la proposition formulée par le Gouvernement mongol en vue de l'établissement par le système des Nations Unies d'une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, qui sera célébrée en 2026, la proposition du Gouvernement zambien d'instaurer une Journée internationale de la santé des végétaux, dans le cadre du système des Nations Unies, qui serait célébrée le 12 mai de chaque année, et la proposition du Gouvernement saoudien de proclamer une Année internationale du palmier dattier, dans le cadre du système des Nations Unies, qui serait célébrée à titre exceptionnel en 2027. Compte tenu de la situation exceptionnelle due à la pandémie de covid-19, la vingt-septième session du Comité de l'agriculture s'est tenue entièrement en mode virtuel et aucune manifestation parallèle n'a été organisée.

6. Les décisions et recommandations adoptées à la vingt-septième session du Comité de l'agriculture, qui constituent une base solide sur laquelle fonder la stratégie, les priorités et le budget de l'Organisation, ont été examinées, révisées et adoptées par le Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, par la Conférence, à sa quarante-deuxième session, et par le Conseil à sa cent soixante-sixième session.

B. Activités intersessions

7. Entre les sessions, le secrétariat du Comité et le Bureau ont mené plusieurs activités, détaillées ci-après:

i. Le Comité, à sa vingt-septième session, a demandé à la FAO de réviser le Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires², en consultation avec les Membres et selon les indications du Bureau du Comité. La FAO a reçu des commentaires et des suggestions écrites des Membres tout au long de la période de communication des observations (du 7 décembre 2020 au 18 janvier 2021). Les Membres ont également fait part de leurs observations et suggestions lors d'une consultation en ligne, les 12 et 13 janvier 2021. La FAO a élaboré une version révisée sur la base de ces observations et suggestions, laquelle a été examinée par les Membres lors de consultations virtuelles tenues du 15 au 17 mars ainsi que les 1^{er} et 2 avril 2021 en vue de convenir du texte avant que le document soit soumis à la Conférence, à sa quarante-deuxième session.

ii. À sa quarante-deuxième session, la Conférence de la FAO a approuvé le Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires³ ainsi que la proposition de création d'un sous-comité de l'élevage⁴. La Conférence a adopté les résolutions ci-après: résolution 4/2021 (Éradication de la peste des petits ruminants (PPR) d'ici à 2030)⁵; résolution 5/2021 (Proposition relative à la proclamation d'une année internationale des

² www.fao.org/3/nf393fr/nf393fr.pdf.

³ www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf (par. 45.a).

⁴ www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf (par. 47).

⁵ www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf (par. 46, annexe C).

parcours et des éleveurs pastoraux)⁶; résolution 6/2021 (Proposition relative à la proclamation d'une journée internationale de la santé des végétaux)⁷ et résolution 7/2021 (Proposition relative à la proclamation d'une année internationale du palmier dattier)⁸. Les résolutions relatives à la proclamation de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux et de la Journée internationale de la santé des végétaux ont ensuite été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, respectivement les 28 février et 29 mars 2022.

iii. Réunions du Bureau: le Bureau du Comité de l'agriculture a organisé treize réunions d'octobre 2020 à avril 2022 en vue d'assurer le suivi des recommandations et des actions adoptées par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session et de préparer l'ordre du jour de sa vingt-huitième session. Des réunions d'information techniques sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session, et les questions intéressant le Bureau ont été tenues de façon régulière. Le 5 juillet 2021, à l'occasion d'une réunion informelle, le Bureau a rencontré les divisions et bureaux techniques de la FAO afin d'examiner les sujets éventuels proposés pour inscription à l'ordre du jour de la vingt-huitième session du Comité. Sous la direction du Bureau, le projet d'ordre du jour a été préparé suivant un processus consultatif avec la participation des divisions techniques, des bureaux régionaux de la FAO et des membres du Bureau, ainsi que des groupes régionaux. Le Directeur général a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire le 4 janvier 2022.

iv. Réunions conjointes des Bureaux: depuis 2015, les comités techniques de la FAO ont entrepris de renforcer leur collaboration et leur coordination afin de donner suite à la recommandation de l'évaluation des Organes directeurs de l'Organisation. Cela comprend au cours de leurs sessions respectives des discussions sur des domaines d'intérêt commun qui visent à renforcer leur collaboration afin de fournir ensuite au Conseil et à la Conférence de la FAO des contributions concertées. Le 25 octobre 2021, une réunion informelle des présidents des comités techniques et de la direction a été l'occasion de reconfirmer la collaboration permanente des comités techniques.

v. À ses cent soixante-quatrième et cent soixante-cinquième sessions, le Conseil de la FAO a demandé à l'Organisation «de mettre en évidence et de promouvoir les pratiques existantes et complémentaires entre les activités agricoles et la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts, qui permettent d'éviter le déboisement et de préserver les services écosystémiques, car l'agriculture et la foresterie peuvent, grâce à leurs synergies, contribuer au développement durable»ⁱ. Il a également proposé que le Comité des forêts «examine les facteurs d'expansion des terres agricoles sous l'angle d'une gestion durable des forêts»ⁱⁱ, «a demandé que la coordination des questions intersectorielles soit renforcée entre le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture et a recommandé qu'à l'avenir, tout document sur des questions concernant aussi bien l'agriculture que les forêts soit présenté à ces deux comités»ⁱⁱⁱ. Sur cette base, un document de travail sur les *Liens entre agriculture et forêts* a été élaboré en vue de sa présentation au Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session, et au Comité des forêts, à sa vingt-cinquième session, dans le but de mettre en évidence les possibilités d'une intégration plus étroite entre les secteurs de l'agriculture et des forêts pour répondre aux défis mondiaux, notamment l'éradication de la faim, l'arrêt de la déforestation, la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité.

8. Rapport au Forum politique de haut niveau 2021: le Président du Comité de l'agriculture a fait rapport, avec l'aide du secrétariat, au Forum politique de haut niveau 2021 sur le thème «Une reprise durable et résiliente après la pandémie de covid-19 qui promeut les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable: construire une voie inclusive et efficace pour la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de la concrétisation du développement durable» et au Forum politique de haut niveau 2022 sur le thème «Reconstruire en

⁶ www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf (par. 48, annexe D).

⁷ www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf (par. 49, annexe E).

⁸ www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf (par. 50, annexe F).

mieux après le coronavirus (covid-19) tout en faisant avancer la mise en œuvre complète du Programme de développement durable à l'horizon 2030»⁹ au titre de la présentation de l'Organisation, et a présenté les principales décisions prises par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session. Les éléments apportés par la FAO résumant les délibérations relatives aux politiques concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des comités techniques de la FAO et d'autres organismes intergouvernementaux hébergés par la FAO, y compris les données probantes, les principales lacunes, les défis clés et les perspectives et recommandations qui émanent des contributions de chaque organisme.

9. Après approbation par le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session, et la Conférence, à sa quarante-deuxième session, la Division de la production et de la santé animales (NSA) a mis en place le Sous-comité de l'élevage (le Sous-Comité) du Comité de l'agriculture en créant son secrétariat et en mobilisant les premiers fonds nécessaires. L'ordre du jour de la première session du Sous-Comité a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif auquel ont participé les divisions techniques, les bureaux décentralisés, les partenaires et les membres du Bureau, sous la supervision générale du Bureau de la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture.

10. Le Sous-Comité de l'élevage a tenu sa première session du 16 au 18 mars 2022, en mode virtuel. Sur les 133 membres du Comité, 123 avaient inscrit leur délégation à la session. Six Membres de l'Organisation, deux organismes des Nations Unies, sept organisations intergouvernementales, sept organisations non gouvernementales et six représentants du secteur privé ont participé à la session en tant qu'observateurs¹⁰.

11. Le Sous-Comité a élu son ---président et son Bureau et a examiné des questions de fond relatives à: i) l'élevage durable pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la lutte contre la pauvreté, concernant notamment:

- la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, aux systèmes agroalimentaires durables, à la nutrition et à l'alimentation;
- les bonnes pratiques visant à améliorer de façon durable la productivité des petits éleveurs;
- l'intégration du secteur de l'élevage dans les mesures nationales relatives au climat en prenant en compte son adaptation et sa résilience face au changement climatique, ainsi que sa contribution à la biodiversité et aux services écosystémiques;

ii) l'approche «Une seule santé», notamment:

- le renforcement des capacités et de la coordination au niveau national pour gérer les risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes dans le cadre de l'approche «Une seule santé»;
- les progrès accomplis sur la voie de l'éradication de la peste des petits ruminants;
- les autres pratiques d'alimentation animale à envisager pour promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens;

iii) des sujets divers, notamment:

- la concordance entre les activités de la FAO sur l'élevage et le Cadre stratégique 2022-2031;
- la communication d'informations globales et factuelles sur le secteur de l'élevage;
- le programme de travail pluriannuel du Sous-Comité de l'élevage.

⁹ <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf> (en anglais).

¹⁰ www.fao.org/coag/sub-committee-on-livestock/first-session/fr.

12. Le Sous-Comité de l'élevage a porté ses conclusions et ses recommandations à l'attention du Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session¹¹.

C. Conseils en matière de politique et de réglementation

13. Le Comité a présenté ses recommandations à la Conférence, y compris celles concernant les priorités pour le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. Elles ont été approuvées sans réserve par la Conférence à sa quarante et unième session.

D. Planification du travail

14. Les débats de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture ont permis d'élaborer un rapport concis contenant des recommandations d'actions spécifiques à l'intention du Conseil et de la Conférence de la FAO.

15. Durant sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture a approuvé son Programme de travail pluriannuel pour 2020-2023 et le rapport intérimaire du Programme de travail pluriannuel pour 2018-2020.

16. Le Programme de travail pluriannuel pour 2020-2023 – qui est un document à horizon mobile – a été présenté lors de la vingt-septième session et celui pour 2020-2023 est présenté pour approbation à la présente session du Comité.

E. Méthodes de travail

17. Conformément au Programme de travail pluriannuel approuvé pour 2020-2023, le Bureau – composé de représentants des sept groupes régionaux – et le Président ont facilité l'organisation de 13 réunions intersessions ordinaires du Bureau, avec l'aide du secrétariat. Par ailleurs, le Président a participé à la réunion conjointe des présidents des comités techniques et de l'équipe de direction de la FAO, à laquelle il a été débattu de moyens de renforcer encore la collaboration en travaillant sur des thèmes communs et des sujets transversaux. Six des réunions du Bureau ont été consacrées à l'élaboration de l'ordre du jour de la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture; la première d'entre elles s'est tenue le 5 juillet 2021 et a réuni les divisions techniques concernées afin de commencer à déterminer les priorités et les points éventuels à inscrire à l'ordre du jour de la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture.

En raison de la longue pandémie de covid-19 et des mesures de prévention mises en place par le pays hôte, les réunions périodiques du Bureau se sont tenues en mode virtuel (6 novembre 2020; 15 janvier, 5 mars, 13 avril, 18 mai, 5 juillet, 8 septembre et 8 octobre 2021; 1^{er} février et 4 mars 2022). Les neuvième (5 novembre 2021), dixième (7 décembre 2021) et treizième (12 avril 2022) réunions du Bureau se sont tenues en mode hybride. Au cours de ses réunions, le Bureau a examiné les conséquences potentielles de la pandémie de covid-19 sur les préparatifs de la réunion et sur les priorités à l'ordre du jour. À la suite de l'approbation du calendrier des réunions des organes directeurs de la FAO lors de la cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO (29 novembre - 4 décembre 2021), la tenue de la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture a été confirmée.

ⁱⁱ FAO. 2020. *Rapport de la cent soixante-cinquième session du Conseil de la FAO* (CL 165/REP). Rome. <https://www.fao.org/3/ne381fr/ne381fr.pdf>.

ⁱⁱ FAO. 2020. *Rapport de la cent soixante-quatrième session du Conseil de la FAO* (CL 164/REP). Rome. <https://www.fao.org/3/nd238fr/nd238fr.pdf>.

ⁱⁱⁱ FAO. 2020. *Rapport de la cent soixante-cinquième session du Conseil de la FAO* (CL 165/REP). Rome. <https://www.fao.org/3/ne381fr/ne381fr.pdf>.

¹¹ <https://www.fao.org/3/ni966fr/ni966fr.pdf>.

Annexe – Programme de travail pluriannuel du Comité de l’agriculture (2022-2025)

I. Objectifs généraux du Comité de l’agriculture

Le Comité de l’agriculture examine périodiquement, de manière sélective, les problèmes agricoles et nutritionnels et les évalue en vue d’une action concertée de la part des États Membres et de l’Organisation. Il donne des avis au Conseil sur l’ensemble du programme de travail à moyen et à long terme de l’Organisation dans le domaine de l’agriculture et de l’élevage, de l’alimentation, des ressources naturelles et de la nutrition, l’accent étant mis sur l’intégration de tous les aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural en général¹². Il donne à la Conférence des avis fondés et des recommandations concrètes sur des questions de politique et de réglementation, dans les domaines relevant de son mandat.

II. Résultats pour 2022-2025

A. Stratégie, établissement de priorités et planification budgétaire

Résultat: L’Organisation s’appuie sur une stratégie claire et des priorités et programmes bien définis sur des questions intéressant le Comité, et la communauté internationale dans son ensemble reçoit des informations actualisées sur la situation mondiale, les grandes tendances mondiales et les moteurs du changement dans les domaines de l’agriculture, de l’élevage, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la gestion des ressources naturelles et des systèmes agroalimentaires.

Indicateurs et objectifs:

- Les faits nouveaux majeurs à l’échelle mondiale et régionale, y compris les grandes tendances mondiales et les moteurs du changement dans les domaines relevant de son mandat, sont mis en évidence, notamment par l’intermédiaire des conférences régionales et dans le cadre des sessions ordinaires du Comité de l’agriculture.
- Les recommandations du Comité portant sur les aspects pertinents du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget figurent dans le rapport du Conseil.

Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles, formulées par le Comité, sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget de l’Organisation sont examinées favorablement par le Conseil et offrent à ce dernier une base solide sur laquelle fonder ses orientations et ses décisions.

Activités:

- Examiner la situation actuelle dans les domaines relevant de son mandat, y compris les questions revêtant une importance particulière pour les groupes régionaux et la communauté internationale.
- Traiter les questions ayant un degré de priorité élevé et les problèmes émergents mis en évidence par les conférences régionales et d’autres organes de la FAO.
- Examiner les décisions et les recommandations émanant des autres organes directeurs et statutaires de la FAO.
- Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité et fournir des avis sur la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.
- Formuler des recommandations claires, consensuelles, élaborées soigneusement et en temps opportun sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.

¹² Article XXXII, paragraphes 6 a et 6 b des Textes fondamentaux.

- Organiser des événements parallèles en rapport avec la priorité ou l'actualité des questions à l'ordre du jour.
- Examiner, au cours des sessions programmées, des questions revêtant une importance particulière.

Méthodes de travail:

- Le Président assure une liaison permanente et efficace avec le secrétariat.
- Le secrétariat facilite les travaux intersessions du Bureau visant à sélectionner les questions revêtant une importance particulière à inscrire à l'ordre du jour du Comité.
- Le Président et le Bureau, au moyen de consultations, facilitent la participation des États Membres entre les sessions.
- Le Comité collabore avec d'autres organes directeurs (en particulier le Conseil et les comités techniques) et statutaires pertinents de la FAO.

B. Avis sur les questions mondiales et réglementaires

Résultat: Sur la base des recommandations du Comité, la FAO, par l'intermédiaire de sa Conférence, et en tenant compte des priorités régionales, donne des avis clairs, pertinents et utiles sur les principales questions de politique et de réglementation se posant aux niveaux mondial et régional et dans les États Membres, dans ses domaines de compétence.

Indicateurs et objectifs:

- Les États Membres bénéficient des délibérations du Comité de l'agriculture et mettent à profit les avis et recommandations formulés dans les rapports de la FAO pour orienter leurs activités et leurs politiques aux niveaux nationaux et régionaux.
- Le Comité de l'agriculture présente en temps utile des recommandations claires et précises à la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation dans les secteurs relevant de son mandat.
- Les recommandations du Comité relatives aux questions de politique et de réglementation figurent dans le rapport de la Conférence.

Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées à la Conférence sur les cadres ou les instruments de politique et de réglementation.

Activités:

- Rendre compte à la Conférence des questions de politique et de réglementation découlant de ses délibérations.
- Examiner la situation au regard des instruments internationaux pertinents, y compris des codes de conduite dans les domaines de compétence du Comité.
- Rechercher des solutions en vue d'appuyer des actions concertées de la part des Membres eux-mêmes ou collectivement, par l'intermédiaire de la FAO et d'autres organes compétents, sur des questions ou préoccupations se situant dans les domaines relevant du mandat du Comité.
- Relever et examiner les nouvelles tendances et les enjeux émergents dans les domaines de compétence du Comité.
- Formuler des recommandations et des indications à l'intention de la Conférence.

Méthodes de travail:

- Le Comité travaille en étroite collaboration avec les divisions et les unités compétentes de la FAO, par l'entremise du Président et du Bureau.
- Le Président et le Bureau, au moyen de consultations, facilitent la participation des États Membres entre les sessions.

III. Planification du travail

Résultat: Le Comité de l'agriculture travaille d'une manière efficace et efficiente, axée sur l'action et participative.

Indicateurs et objectifs:

- Les ordres du jour du Comité de l'agriculture sont bien ciblés et tiennent compte des besoins nouveaux.
- Les ordres du jour du Comité sont coordonnés avec ceux des autres comités techniques, selon qu'il convient.
- Les rapports du Comité de l'agriculture sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes adressées à la fois au Conseil et à la Conférence.
- Les documents du Comité de l'agriculture sont disponibles dans toutes les langues de la FAO six semaines avant l'ouverture de la session.
- La continuité des travaux est assurée d'une session à l'autre.
- Les membres du Comité de l'agriculture participent à la planification et aux activités intersessions du Comité.

Produits:

- Programme de travail pluriannuel pour 2022-2025 du Comité adopté en 2022.
- Rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel du Comité approuvé en 2022.

Activités:

- Étudier des moyens d'améliorer la conduite des sessions, notamment mieux exploiter le temps à disposition.
- Axer les événements parallèles sur des questions clés d'actualité.
- Faciliter la coordination avec d'autres comités techniques et les conférences régionales.
- Mettre au point une procédure claire pour l'élection des membres et le fonctionnement du Bureau afin de mieux assurer la continuité d'une session à l'autre.
- Veiller constamment à l'efficacité des dispositions relatives à l'établissement de l'ordre du jour des réunions et à la rédaction du rapport final.
- Renforcer la participation consultative des membres du Comité de l'agriculture à la planification et aux activités intersessions du Comité, y compris par l'organisation de réunions informelles avec l'ensemble des membres.
- Examiner régulièrement les méthodes de travail, notamment sur la base des indicateurs et des objectifs indiqués dans le Programme de travail pluriannuel.

IV. Méthodes de travail

Le Comité appuie ses travaux sur l'examen des tendances mondiales en matière de politiques et de réglementations sectorielles dans ses domaines de compétence. Le Comité travaille en collaboration avec les organes statutaires et d'autres organes sous les auspices de la FAO, assure la liaison avec le Comité du Programme sur les aspects stratégiques et les questions d'importance prioritaire, ainsi qu'avec le Comité financier sur les questions financières et budgétaires. Il coopère avec d'autres organes directeurs de la FAO, entretient des liens avec d'autres organisations internationales actives dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition. Il mène à bien les activités ordinaires entre les sessions, aidé par le Président et le Bureau et avec le soutien proactif du secrétariat. Il encourage et facilite la participation des organisations d'agriculteurs, du secteur privé et de la société civile en qualité d'observateurs. Il renforce la participation des membres du Comité dans la planification et le travail intersession au moyen de consultations, en vue de faciliter la participation des États Membres entre les sessions.

V. Questions en suspens et questions stratégiques devant être suivies par le Comité de l'agriculture à ses prochaines sessions

L'analyse critique de l'ordre du jour des sessions antérieures du Comité de l'agriculture, de même que l'analyse des tendances mondiales, des enjeux émergents dans le programme d'action mondial pour le développement agricole et du besoin de progresser plus rapidement et de renforcer les efforts fournis dans la réalisation des Objectifs de développement durable, en particulier des ODD 1 et 2, ont montré qu'un certain nombre d'enjeux mondiaux resteront au cœur des futurs débats du Comité, en ce qu'ils ont trait aux activités de la FAO. Dans ce contexte, il faudra prendre en considération les effets de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition, sur les systèmes agroalimentaires et sur les interventions en la matière, qui sont d'une portée et d'une complexité sans précédent, mais il faudra aussi prendre en compte d'autres menaces. Cela comprend les effets des conflits, comme la guerre en Ukraine, des chocs et des crises sur la production alimentaire et agricole et les systèmes agroalimentaires.

La création d'un sous-comité du Comité de l'agriculture sur l'élevage a renforcé le travail et la coordination sur les questions relatives à l'élevage et a ainsi contribué aux sessions et aux débats du Comité de l'agriculture. La première session, tenue en mars 2022, a constitué une étape majeure et continuera de conseiller le Comité de l'agriculture sur des questions de fond relatives à l'élevage.

Le futur ordre du jour du Comité de l'agriculture tiendra également compte des évolutions et des faits nouveaux régionaux pertinents examinés lors des conférences régionales, et des priorités définies dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, le plan à moyen terme et le Programme de travail et budget, ainsi que les domaines prioritaires du programme, relevant du mandat du Comité de l'agriculture. À moyen terme, le Comité de l'agriculture devrait continuer d'examiner les tendances observées aux niveaux mondial, sectoriel et régional dans le développement agricole et la transition vers des systèmes agroalimentaires durables, ainsi que les principaux défis auxquels devraient avoir à faire face les pays et les acteurs du développement dans tous les secteurs agroalimentaires.

On prévoit que le Comité de l'agriculture continue de jouer un rôle de premier plan en matière de conseil sur des questions essentielles, comme la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition de tous au sein d'une population en expansion, l'agriculture durable et les systèmes agroalimentaires, la dégradation de l'environnement, les effets du changement climatique, la perte de biodiversité, la science, la technologie et les innovations, l'interdépendance accrue des systèmes agroalimentaires, et l'urbanisation rapide ayant des répercussions sur les zones rurales, l'autonomisation des femmes et des jeunes, les petits exploitants agricoles, les agriculteurs familiaux, le développement durable de l'élevage et le défi des organismes nuisibles et des maladies transfrontières, qui resteront au cœur des débats et des délibérations du Comité et devraient faire l'objet d'un suivi sur la durée.